

Réforme de la PSU et suivi de l'activité

Publics concernés	1
Objectifs.....	1
Contenu	2
Méthode pédagogique	2
Modalités pratiques	2
Présentation du formateur	3
Inscription	3

PUBLICS CONCERNES

- Directeurs, Directeurs adjoint et/ou personnels assurant la continuité de Direction, en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) PSU.

OBJECTIFS

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation vise à permettre aux directions de crèches de comprendre et d'optimiser la gestion financière et administrative de leur structure dans le cadre de la réforme de la Prestation de Service Unique (PSU). Les objectifs sont les suivants :

1. **Comprendre la réforme de la PSU** et ses impacts sur le financement et l'organisation des structures d'accueil.
2. **Optimiser le suivi de l'activité** en maîtrisant la gestion des capacités d'accueil et des plannings, tout en maintenant la qualité du service.
3. **Améliorer le suivi budgétaire** en identifiant les principaux postes de charges et en utilisant des outils de pilotage adaptés.
4. **Maîtriser la déclaration des données à la CAF** pour assurer un calcul précis des aides et éviter les erreurs administratives coûteuses.

OBJECTIF PROFESSIONNEL

- Comprendre les modalités de calcul de la Prestation de Service Unique à l'aune de la réforme
- Savoir établir un prévisionnel d'activité tout au long de l'année avec en appui, un logiciel de gestion
- Etablir et actualiser un budget prévisionnel (évolution des frais de personnel, participations familiales...)
- Comprendre l'impact des déclarations de données sur le portail partenaire Caf

CONTENU

Les thématiques abordées sont les suivantes :

✦ Jour 1

- **Introduction** : Tour de table, présentation des objectifs et quizz de positionnement.
- **Réforme de la PSU (Prestation de Service Unique)** :
 - Objectifs : suppression des effets de seuils, équilibre économique et amélioration de la qualité.
 - Changements majeurs : linéarisation, nouveaux plafonds de facturation et optimisation du taux de facturation.
 - **Atelier** : Calcul d'impact avant/après la réforme et élaboration de stratégies d'optimisation.
- **Suivi du prévisionnel d'activité** :
 - Gestion des capacités et contraintes réglementaires (agrément PMI, surallocation).
 - Suivi de la présence réelle et accueil occasionnel.
 - Adaptation du planning du personnel aux besoins réels.
 - **Atelier** : Analyse des ratios d'activité et identification des leviers d'optimisation.

✦ Jour 2

- **Suivi budgétaire** :
 - Élaboration d'un budget prévisionnel et suivi des charges principales.
 - Identification des ratios clés (charges variables, coûts du personnel, recettes).
 - **Atelier** : Analyse des risques liés au suivi budgétaire.
- **Déclaration des données à la CAF** :
 - Enjeu des déclarations Afas et compréhension des obligations déclaratives.
 - Vérification des données essentielles : taux d'occupation, bonus, frais de structure.
 - **Atelier** : Identification d'erreurs dans des déclarations CAF et recalcul du droit PSU.
- **Conclusion** : Bilan, évaluation finale et retours sur la formation.

METHODE PEDAGOGIQUE

METHODES ET TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

La formation intègre des cas pratiques et/ou des ateliers de mise en œuvre des techniques présentées dans les parties théoriques.

RESSOURCES

Document de présentation fourni aux apprenants en fin de formation.

METHODE D'ÉVALUATION

Réévaluation des connaissances au travers du questionnaire de début et de fin de formation.

MODALITES PRATIQUES

DUREE

2 jours.

TAILLE DES GROUPES

15 participants maximum.

LOCALISATION

Toulon, Fréjus/Draguignan.

PRESENTATION DU FORMATEUR



Dominique CELEYRON, directeur associé de DECIL.

En 10 années d'expérience professionnelle (Consultant senior, puis Directeur des services à la population en cabinet de conseil), Dominique a développé une solide expertise de **gestion de projet** et de technicité contractuelle et financière en matière de **services publics** afférents au secteur public local, qu'il a mis en œuvre auprès de nombreuses collectivités et opérateurs associatifs, en particulier dans le champ de la **Petite Enfance**. Il est par ailleurs **formateur pour les agents des CAF et professionnels du secteur**.

INSCRIPTION

Afin de s'inscrire à une session de cette formation, un seul lien à retenir :

[decil.fr/Formations PE CAF83](https://decil.fr/Formations_PE_CAF83)